

NG

Numéro 3 - Mars 2019

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2019

**AVANCER
ENSEMBLE**

www.plr-ge.ch

PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Le PLR met sa touche à la mise à jour

ELECTIONS FÉDÉRALES

*Entretien avec Simone de Montmollin
et Christian Lüscher*

BLOG

La dette de Genève est-elle notre avenir?

UNE NOUVELLE DIRECTION

BERTRAND REICH ÉLU À LA PRÉSIDENTIE

P.4

Agenda

MARS	AVRIL	MAI
<p>28 MARS 2019</p> <p>Conférence-discussion avec Nathalie Fontanet sur la RFFA à Vernier A 19h à la salle communale de Vernier</p>	<p>3 AVRIL 2019</p> <p>Conférence-discussion avec Nathalie Fontanet sur la RFFA à Bardonnex A 19h à la salle communale de Compesières</p>	<p>7 MAI 2019</p> <p>Conférence-Lunch du Cercle Libéral avec Simone de Montmollin A 12h15 au restaurant Plaine Lune</p>
	<p>8 AVRIL 2019</p> <p>Conférence-discussion avec Nathalie Fontanet sur la RFFA aux 3 Chênes A 19h à l'école Place-Favre (sous-sol)</p>	<p>11 AVRIL 2019</p> <p>Conférence-discussion avec Nathalie Fontanet sur la RFFA à Versoix A 19h à la salle communale de Lachenal</p>
	<p>9 AVRIL 2019</p> <p>Conférence-Lunch du Cercle Libéral avec Hugues Hiltbold A 12h15 au restaurant Plaine Lune</p>	<p>15 AVRIL 2019</p> <p>Conférence-discussion avec Nathalie Fontanet sur la RFFA à Meyrin A 19h à la salle Antoine Verchère</p>
	<p>11 AVRIL 2019</p> <p>Assemblée générale du PLR Lancy Détails suivront sur lancy.plr-ge.ch</p>	<p>16 AVRIL 2019</p> <p>Conférence-discussion avec Yvan Zweifel sur la RFFA à Avully A 19h00 au Domaine du Courtil</p>
	<p>17 AVRIL 2019</p> <p>Conférence-discussion avec Nathalie Fontanet sur la RFFA au Mandement A 19h à la salle communale de Satigny</p>	<p>18 MAI 2019</p> <p>Raclette du PLR Chêne-Bourg Dès 11h30 à l'école Place-Favre</p>
		<p>19 MAI 2019</p> <p>Votation populaire</p>
		<p>JUIN</p>
		<p>27 JUIN 2019</p> <p>Assemblée des délégués à Veyrier Détails suivront sur plr-ge.ch</p>

Sommaire

EDITO	P. 3	GENÈVE	P. 8-17	FÉDÉRALES 2019	P. 18-23
Changements majeurs au sein du PLR		Le PLR met sa touche à la mise à jour du plan directeur cantonal		Entretien avec Simone de Montmollin et Christian Lüscher	
TEMPS FORT	P. 4-7	Changement du chef de groupe de la députation PLR		BLOG	P. 24-25
Bertrand Reich: « Retrouvons le plaisir des débats d'idées et des victoires »				La dette de Genève est-elle notre avenir?	

... et plus encore! Bonne lecture!

Edito



Par Céline Zuber-Roy, rédactrice en chef

CHANGEMENTS MAJEURS AU SEIN DU PLR

Bertrand Reich est notre nouveau président depuis le 7 mars.

Il succède à Alexandre de Senarclens qui a remis son mandat après quatre ans à la tête du parti. Sous sa présidence, le PLR a connu deux victoires majeures: un siège supplémentaire au Conseil national en 2015 et quatre sièges au Grand Conseil en 2018. Le PLR s'est ainsi confirmé dans sa position de première force politique du canton. Le parti et la rédaction remercient vivement l'équipe sortante pour son travail.

La nouvelle équipe dirigeante aura pour tâche de guider notre parti vers de nouvelles victoires électorales cet automne déjà pour les élections fédérales et au printemps 2020 pour les élections municipales. Un travail d'apaisement et de rassemblement sera également nécessaire après les turbulences rencontrées ces derniers mois. Toutefois, grâce en particulier

au respect mutuel dont ont fait preuve les deux candidats à la présidence lors de la belle campagne qui a précédé l'élection, ce travail a déjà commencé. Nous sommes confiants en l'avenir et souhaitons plein succès à la nouvelle équipe.

Il y a également du changement à la députation. Cyril Aellen a décidé de quitter la fonction de chef de groupe pour se consacrer à sa campagne pour le Conseil national. Yvan Zweifel, qui a notamment porté le projet de réforme de la fiscalité des entreprises au Grand Conseil, lui a succédé depuis début mars. Son expérience et ses qualités lui permettront de guider la députation PLR vers de nouveaux succès.

Finalement, vous aurez sûrement constaté que votre journal a également changé. Depuis la dernière édition, il a connu

une évolution dans sa ligne graphique. Nous collaborons avec une nouvelle agence de communication, l'agence « s » qui est également en charge des élections fédérales. Nous espérons que son design plus moderne vous plaira et que vous prendrez toujours autant de plaisir à lire nos articles.

RÉDACTION

Le Nouveau Genevois est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze
1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève
T 022 818 42 42

ABONNEMENT Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an): Fr. 60.–
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.–
Abonnement de soutien: Fr. 200.–

RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy
celine.zuber@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION
s agence

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction
info@plr-ge.ch
T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA (atar.ch)
CP 565 - 1214 Vernier

CONCEPT COUVERTURE
s agence



DISCOURS

Bertrand Reich : « Retrouvons le plaisir des débats d'idées et des victoires »

LES MEMBRES DU PLR GENÈVE SONT VENUS EN NOMBRE POUR PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 MARS DERNIER. APRÈS D'EXCELLENTS DISCOURS DES DEUX CANDIDATS, BERTRAND REICH A ÉTÉ ÉLU COMME NOUVEAU PRÉSIDENT DU PLR GENÈVE. LE NOUVEAU GENEVOIS VOUS DONNE L'OCCASION DE REVIVRE SON DISCOURS DANS SON INTÉGRALITÉ.

Au moment de prendre la parole, c'est avec émotion que je souhaite avant tout remercier toutes celles et tous ceux qui, au cours des six dernières semaines, m'ont prodigué de nombreux conseils, des encouragements souvent, des critiques parfois, et qui toujours avaient à cœur l'intérêt de notre parti et son avenir. A vous toutes et vous tous, élus fédéraux, cantonaux et communaux, militants et amis, Merci !

Ce que j'ai à vous dire tient en deux mots : AVANCER, ENSEMBLE.

AVANCER

Avancer, c'est d'abord poursuivre les succès électoraux accumulés au cours des dernières années, et que d'aucuns voudraient ignorer.

Nos adversaires voudraient nous voir à terre, déchirés par les divergences et minés par des conflits internes. Permettez-moi de trouver que pour un

agonisant, le PLR se porte plutôt bien. Nous sommes le premier parti du canton et j'entends bien que non seulement nous le restions, mais que nous occupions tout le champ de l'espace politique.

Aujourd'hui, le PLR est le parti de l'économie, demain ce sera le parti de la qualité de la vie. Parce que si une économie prospère est une des conditions nécessaires à la réussite collective, rien ne justifie que nous laissions à d'autres le logement, la mobilité, la santé, la sécurité, le social, l'emploi, la formation ou encore le cadre de vie et l'environnement !

Sans prospérité, pas de redistribution possible et donc pas de solidarité possible avec celles et ceux que la maladie, le handicap, l'âge ou la vie ont atteint. Nous le savons tous, la prospérité de notre pays et de notre canton provient très largement de ses exportations. La balance commerciale de la Suisse est positive, de 30 milliards en chiffres ronds. Mais cette prospérité est relativement récente et

elle est fragile. Elle suppose notamment non seulement une fiscalité raisonnable, mais aussi des conditions cadres adaptées et de la stabilité. Détricoter les bilatérales ce serait mener notre pays à son déclin. L'accord-cadre avec l'UE doit donc être adopté.

Les élections fédérales de cet automne sont cruciales et nous devons les remporter, en nous renforçant au niveau du Conseil national et en faisant passer notre candidat au Conseil des Etats.

En matière de logement, les dernières statistiques genevoises font état de 22 % de propriétaires. C'est un chiffre en progression et nous devons continuer à le faire progresser. Mais si nous avons la volonté politique, si les architectes et les entreprises savent construire, ça coince au niveau de l'Etat. Dans ce domaine, comme tous les autres, nous voulons un Etat efficient, qui soit au service de la population et non l'inverse, un Etat qui permette l'initiative privée, et non qui la freine.

Nos adversaires voudraient nous voir à terre, déchirés par les divergences et minés par des conflits internes. Permettez-moi de trouver que pour un agonisant, le PLR se porte plutôt bien.

Dans les domaines de la santé et du social, la gouvernance des institutions doit évoluer pour amener plus de responsabilité, plus de liberté aux intervenants et aux bénéficiaires, en recherchant l'efficience. Favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap, c'est les reconnaître pleinement et aussi leur permettre de contribuer à la construction de la cité.

Même s'il vient de diminuer légèrement, le chômage des 15-24 ans reste préoccupant et les jeunes ici présents ne connaissent que trop bien la

difficulté de trouver un premier emploi. Le temps d'une vie passée dans la même entreprise est révolu. Les plus récentes études annoncent un nombre moyen de 15 emplois au cours d'une vie. C'est donc la formation qu'il faut repenser pour que chacune et chacun puisse disposer d'une formation adaptée tout au long d'une carrière. C'est aussi à une prévoyance professionnelle adaptée qu'il faut réfléchir.

En matière de fiscalité, nous devons évidemment, avec Nathalie Fontanet, faire adopter

la RFFA. Il nous faudra aussi faire évoluer cet impôt poussiéreux et toxique qu'est la taxe professionnelle communale : les espaces de co-working fleurissent, le télé-travail se développe et on considère encore l'entreprise comme un espace figé, localisé en un seul endroit, qui doit en plus s'acquitter d'une taxe proportionnelle au nombre d'emplois qu'elle crée. Mais cet impôt constitue aussi une source importante de financement des communes, jusqu'à 10 % de leurs recettes, et il ne s'agit pas de les appauvrir.

J'ai évoqué les élections fédérales, il y a quelques instants. Deux autres échéances nous attendent, en 2020 cette fois : les élections communales et les élections judiciaires avec une possible élection du Procureur général par le peuple.

Au niveau communal, nous devons consolider notre présence dans toutes les communes et conquérir les exécutifs dont nous sommes absents. Je pense en particulier aux villes de Genève et de Lancy.



Je suis prêt à mettre à disposition de mon parti mon énergie et mon expérience, pour construire la Genève de demain avec les cinq personnalités qui souhaitent m'accompagner et qui incarnent pleinement la richesse et la diversité de notre parti.

ENSEMBLE

Avancer-ensemble, avais-je dit.

Ensemble, c'est vous, présents ce soir, les organes du parti, ses commissions et nous, mon équipe et moi.

Courage est le mot que j'ai le plus entendu ces six dernières semaines. Folie parfois aussi. Mais la folie, cela aurait été de rester sur les bords du rivage, alors que le bateau PLR tanguait, pris dans des vents contraires. Au cours de mes trente ans de politique, j'ai présidé un conseil municipal et ai siégé dans deux exécutifs communaux. J'ai siégé au Codir. J'ai présidé et je préside des institutions d'importance cantonale, publiques et privées. Par ailleurs, j'ai créé ma boutique de droit il y a trente ans et, pour la deuxième année de suite, je viens d'être élu par mes pairs comme un des vingt meilleurs avocats de Suisse dans mon domaine de prédilection. Dans mon parcours, rien n'a jamais été facile, ni gagné d'avance, et la semaine écoulée en est une illustration.

Sans prétention, mais sans fausse modestie, je viens vous dire que je suis prêt à mettre à disposition de mon parti mon énergie et mon expérience, pour construire la Genève de demain avec les cinq personnalités qui souhaitent m'accompagner et qui incarnent pleinement la richesse et la diversité de notre parti.

CE QUE JE VEUX, c'est que nous retrouvions le plaisir des débats d'idées et des victoires.

CE QUE JE VEUX, c'est redonner du souffle et de l'ambition à notre cité.

CE QUE JE VEUX, c'est que 150 ans après avoir aboli les fortifications, nous fassions tomber les barrières inutiles qui nous empêchent d'avancer.

CE QUE JE VEUX, c'est réussir, avec vous, pour vous, pour notre République.

Vive Genève, vive le PLR !

LA NOUVELLE DIRECTION DU PLR GENÈVE AU GRAND COMPLET !

Président

Bertrand Reich

Vice-présidents

Elizabeth Böhler-Goodship

Véronique Kämpfen

Jérôme Laederach

Jean-Pierre Pasquier

Maxime Provini

Trésorier

Antoine Barde

COMITÉ DIRECTEUR

Autres membres de droit

Benoît Genecand

Hugues Hiltbold

Christian Lüscher

(conseillers nationaux)

Nathalie Fontanet

Pierre Maudet

(conseillers d'Etat)

Yvan Zweifel

(chef de groupe des députés au Grand

Conseil)

Thomas Juch

(président des jeunes libéraux-radicaux)

Audrey Covo

(secrétaire générale)

Membres élus par l'assemblée générale (20)

Mohamed Atiek

Darius Azarpey

Alexis Barbey

Simon Brandt

Jacques Béné

Pierre Conne

Yves de Coulon

Sophie Courvoisier

Serge Hiltbold

Sylvie Jay

Patrick Malek-Asghar

Philippe Meyer

Serge Patek

Guillaume Pictet

Francine de Planta

Helena Rigotti

Gilles Rufenacht

Patrick Senger

Gregory von

Niederhäusern



Le PLR met sa touche à la mise à jour du plan directeur cantonal



Par Céline Zuber-Roy

LE GRAND CONSEIL EST EN VOIE D'ACCEPTER LA PREMIÈRE MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL 2030. CÉLINE ZUBER-ROY, DÉPUTÉE, EXPLIQUE LES RAISONS DE CETTE MISE À JOUR ET SOULIGNE LES VICTOIRES DU PLR SUR CET IMPORTANT DOSSIER.

UN DÉVELOPPEMENT À L'INTÉRIEUR DU MILIEU BÂTI

Le plan directeur cantonal est un outil de planification qui définit le développement souhaité pour notre canton en terme d'aménagement du territoire pour les quinze prochaines années. Il coordonne les différentes politiques publiques qui ont un impact sur l'utilisation du sol (logement, mobilité, ...) et fixe les priorités. Son adoption ou sa modification ne sont donc pas anodins, raison pour laquelle le Grand Conseil en a la responsabilité et qu'ensuite le Conseil fédéral le valide.

A Genève, le plan directeur 2030, actuellement en vigueur, a été accepté en 2013 par le Grand Conseil grâce à l'important travail de concertation de François Longchamp, conseiller d'Etat en charge à l'époque.

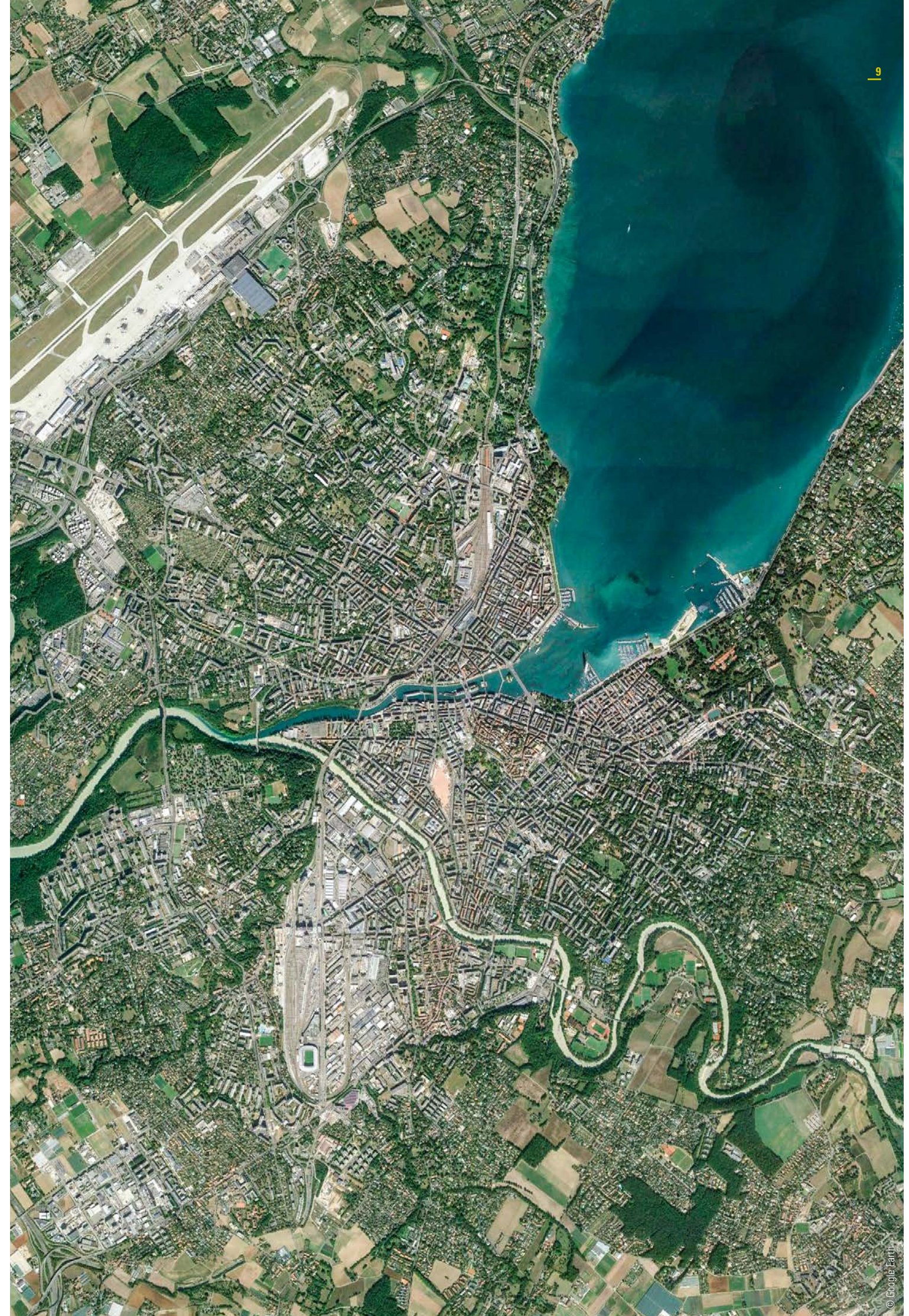
Il a été approuvé par le Conseil fédéral en 2015, mais avec des réserves portant principalement sur le dimensionnement de la zone à bâtir et la protection des surfaces d'assolement (SDA), les meilleures terres agricoles. Ces réserves impliquent que les déclassements prévus après 2024 par le plan directeur ne pourront pas être réalisés. L'équilibre trouvé dans le plan directeur entre extension en zone agricole et densification d'une partie de la zone villa (environ 11 %) est ainsi remis en question. Afin de lever ces réserves et d'assurer le développement du canton après 2024, le Grand Conseil a rapidement demandé au Conseil d'Etat d'enclencher une procédure de mise à jour.

La mise à jour du plan directeur s'est concentrée sur le redimensionnement et la priorisation des extensions urbaines sur la zone agricole, ainsi que la favorisation de l'urbanisation dite « vers l'intérieur », afin de répondre aux demandes de la Confédération. Les densités proposées dans les grands projets d'aménagement qui impactent la zone agricole ont notamment été revues et des mesures pour accélérer leur réalisation ont été proposées. Par contre, l'empiètement sur la zone villa n'a pas été augmentée conformément à l'accord politique de 2013. Parallèlement, le canton a procédé à un recensement des projets touchant l'espace rural et a mis en place un suivi des gains et des pertes de SDA.

Le Conseil d'Etat a également profité de cette mise à jour pour intégrer la nouvelle loi pour une mobilité cohérente et équilibrée de 2016 au plan directeur, ce qui a impliqué un remaniement important de la thématique mobilité avec pour objectif d'améliorer la coordination urbanisation-transport. Le Conseil d'Etat, et particu-

lièrement le conseiller d'Etat vert en charge du département du territoire, a également saisi l'opportunité d'introduire deux nouvelles fiches de mesures au plan directeur, l'une sur la politique forestière, l'autre sur l'élaboration d'une stratégie d'aménagement pour les lieux de vie nocturnes, culturels et festifs, ainsi que de développer les thématiques transversales de l'énergie, du changement climatique et de la santé.

Les réserves émises par le Conseil fédéral impliquent que les déclassements prévus après 2024 par le plan directeur ne pourront pas être réalisés.



LES VICTOIRES DU PLR

Le Grand Conseil a été saisi du projet de mise à jour en septembre 2018 et sa commission de l'aménagement a rendu son rapport sur le sujet au début du mois de mars (R861-A). Durant les travaux de commission, les députés PLR ont réussi à faire intégrer leurs cinq amendements, ce qui est une belle victoire en matière de plan directeur.

Le première demande du PLR portait sur l'avenir de la zone villa. Le projet de mise à jour du Conseil d'Etat indiquait que

11 % de cette zone est voué à être déclassé pour densification, sans précision ni sur l'avenir du reste de la zone 5, ni sur la date de référence. Le PLR a obtenu d'inscrire clairement dans le concept du plan directeur, c'est-à-dire dans sa composante obligatoire, que les 89 % restants de la zone villa, telle qu'existante en 2013 lors de l'adoption du plan directeur, a vocation à rester de la zone 5 sur laquelle une utilisation diversifiée – pavillonnaire ou groupée – est favorisée. Cet ajout ne résout certes pas la problématique des propriétaires touchés par

la densification en zone villa, mais permet de limiter les futures attaques contre ce type d'habitat individuel.

La traversée du lac est l'objet du second amendement du PLR. Il visait à la réintroduire dans le concept du plan directeur, alors qu'elle avait disparu dans la proposition de mise à jour du Conseil d'Etat. Cette infrastructure majeure a été inscrite dans la Constitution genevoise en 2016 avec le soutien de 62 % du peuple, suite à une initiative populaire de l'Entente. Il est donc logique qu'elle figure en

bonne place dans notre plan directeur.

Le troisième point soulevé par le PLR s'intéressait au développement du canton après 2030. La mise à jour du plan directeur prévoit d'épuiser la totalité des réserves de SDA dont disposent le canton en sus du quota fixé par la Confédération en 2030. Le canton ne pourra donc plus étendre sa zone à bâtir après cette date si le cadre fédéral actuel est maintenu, ce qui limitera grandement son développement. Le PLR a donc demandé de remettre dans le plan directeur un mandat de

négoier avec la Confédération afin de trouver des solutions permettant d'accompagner le développement après 2030.

Le quatrième amendement concernait la fiche sur le logement. Le Conseil d'Etat avait profité de la mise à jour pour modifier le premier objectif en matière de logement afin de l'orienter pour « répondre aux besoins prépondérants d'intérêt général de la population » à la place du sobre « répondre aux besoins des habitants » initialement présent. Le PLR a ainsi obtenu de conserver la précédente formulation, car

la politique du logement du canton ne doit évidemment pas se limiter aux besoins prépondérants d'intérêt général de la population, mais aussi répondre à des besoins plus spécifiques.

Finalement, la dernière intervention du PLR a visé la nouvelle fiche sur la vie nocturne, qui a été introduite par le Conseil d'Etat pour répondre à une pétition du Collectif pour une vie nocturne. Cette fiche prévoit des mesures pour répondre aux demandes légitimes de lieux festifs nocturnes. Toutefois, elle semblait relayer au second

plan le besoin de repos de la majorité de la population. Les commissaires PLR ont ainsi fait inscrire clairement l'objectif de réduire le bruit nocturne dans les zones d'habitation grâce à la création de lieux festifs nocturnes adéquats.

La mise à jour ainsi amendée devrait être prochainement adoptée par le Grand Conseil, puis soumise à la Confédération pour approbation. Si le plan directeur obtient la bénédiction du Conseil fédéral, notre canton pourra ainsi continuer son développement au-delà de 2024.

Durant les travaux de commission, les députés PLR ont réussi à faire intégrer leurs cinq amendements, ce qui est une belle victoire en matière de plan directeur.



Changement du chef de groupe de la députation PLR

CYRIL AELLEN, CHEF DU GROUPE PLR DEPUIS PLUS D'UNE ANNÉE, A DÉCIDÉ DE PASSER LE FLAMBEAU, POUR SE CONSACRER À SA CAMPAGNE AU CONSEIL NATIONAL. LE GROUPE DES DÉPUTÉS PLR A DÉSIGNÉ YVAN ZWEIFEL POUR LUI SUCCÉDER. LE NOUVEAU CHEF DE GROUPE, EN FONCTION DEPUIS LE DÉBUT DU MOIS DE MARS, REMERCIE SON PRÉDÉCESSEUR POUR LE TRAVAIL ACCOMPLI.



Par Yvan Zweifel

Proust avait dit un jour: « Il est plus facile de changer le chef que de faire changer d'avis le chef. » Avec Cyril Aellen comme chef de groupe des députés PLR, cette maxime s'est souvent vérifiée et c'est tant mieux. En effet, le rôle d'un chef de groupe, c'est précisément de tenir la ligne du parti et donc de ne pas changer d'avis selon l'orientation du vent. A ce titre, Cyril Aellen aura parfaitement rempli son rôle de chef.

Cyril Aellen a été un excellent chef de groupe. Excellent d'abord comme chef, c'est-à-dire comme organisateur, comme chef d'orchestre de la députation PLR. Nos séances ont toujours été parfaitement dirigées vers un seul objectif, celui de faire passer nos projets en adéquation avec nos valeurs.

Excellent comme chef, c'est-à-dire également comme leader. Henry Miller disait: « Un vrai leader n'a pas besoin de conduire, il suffit qu'il montre le chemin. » Suivre Cyril Aellen était chose aisée pour les députés PLR, tant son sens tactique, son honnêteté et sa droiture faisaient corps avec nos valeurs. Le chemin qu'il a tracé nous a permis d'engranger des succès importants dans une situation pourtant minoritaire tout en affirmant nos valeurs PLR de liberté, de responsabilité et de solidarité.

Chef de groupe, c'est aussi mettre en valeur justement le groupe. Et dans la tempête que notre parti a pu subir, Cyril Aellen a su maintenir cette donnée fondamentale: l'unité du groupe des députés PLR. Nous avons toujours su nous concentrer sur les enjeux politiques (RFFA, CPEG, budgets contenus, sécurité au service de tous, enseignement de qualité, mobilité améliorée, etc.) et c'est finalement ce qu'attend la population genevoise de nous.

C'est avec un immense plaisir et beaucoup d'humilité que j'ai l'honneur de succéder à Cyril Aellen à la tête du groupe PLR au Grand Conseil.

BIOGRAPHIE D'YVAN ZWEIFEL

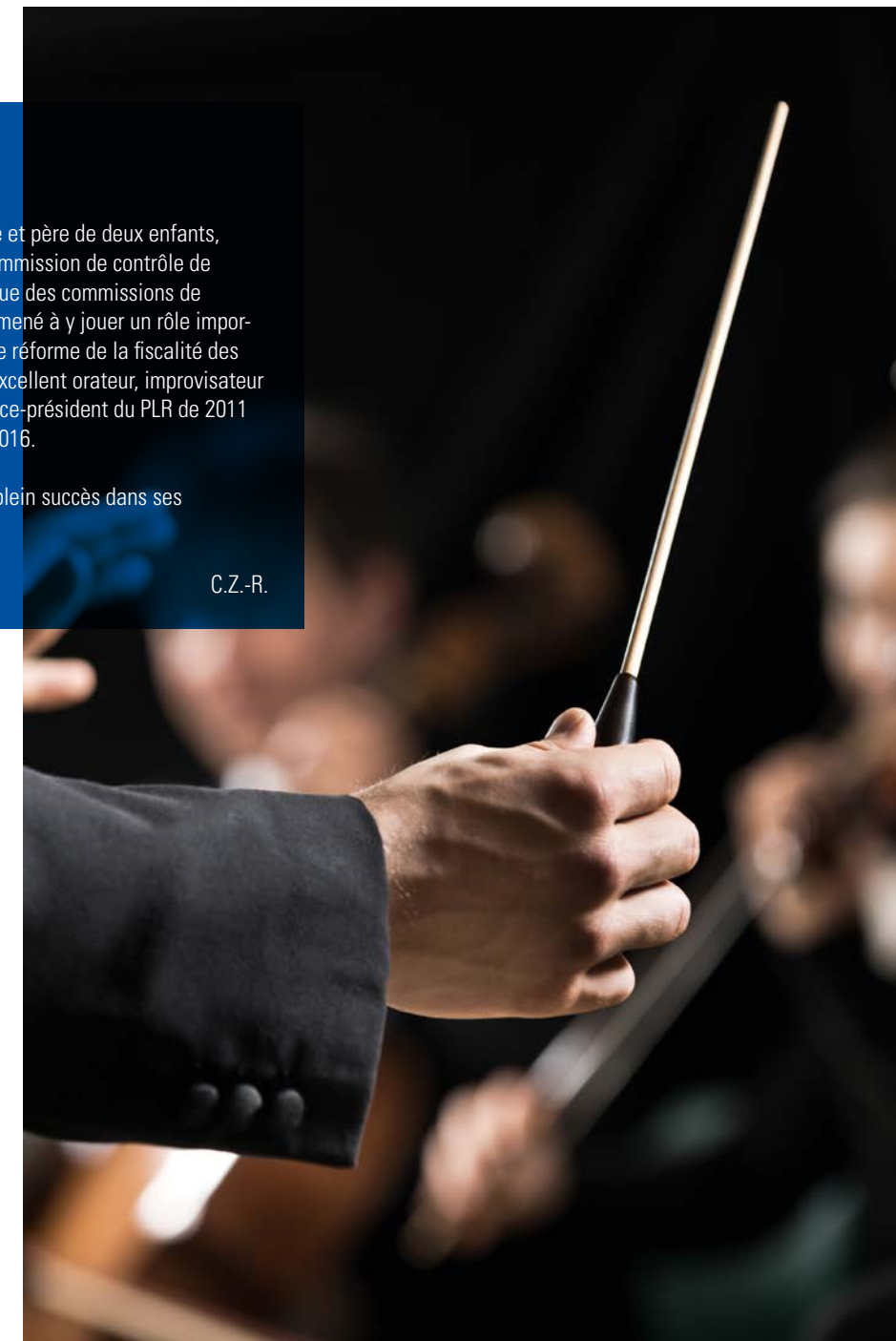
Expert-comptable diplômé, directeur d'une fiduciaire, 39 ans, marié et père de deux enfants, Yvan Zweifel est député depuis 2013. Il préside actuellement la commission de contrôle de gestion et est également membre de la commission fiscale, ainsi que des commissions de l'aménagement du canton et du logement. Il a régulièrement été amené à y jouer un rôle important, en tant que rapporteur notamment, par exemple sur la récente réforme de la fiscalité des entreprises. Auteur de nombreux projets, passionné de politique, excellent orateur, improvisateur hors pair, mais également homme de dossier, Yvan Zweifel a été vice-président du PLR de 2011 à 2015. Il a également été conseiller municipal à Onex de 2003 à 2016.

Le groupe, auquel s'associe la rédaction et le parti, lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

C.Z.-R.

C'est avec un immense plaisir et beaucoup d'humilité que j'ai l'honneur de succéder à Cyril Aellen à la tête du groupe PLR au Grand Conseil et j'aimerais ici le remercier, au nom de tous les députés PLR, pour l'immense travail accompli et pour son sens de l'écoute doublé d'un sens de l'humour toujours utile et efficace.

J'en profite évidemment aussi pour remercier les députés qui m'ont fait confiance pour cette fonction. En tant que nouveau chef de groupe, j'espère œuvrer, comme ont su le faire mes prédécesseurs, pour maintenir une unité forte des députés PLR, garder la ligne politique qui est la nôtre, garantir l'application du programme sur lequel nous avons été élus, assurer un lien fort, mais indépendant, avec nos Conseillers d'Etat et trouver les majorités nécessaires pour gagner sur les objets parlementaires qui comptent.



Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le Nouveau Genevois vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.



Par Mohamed Atiek

FOCUS SUR...

... le PL 12429 déposé par le député PLR Patrick Saudan. Ce projet de loi a l'ambition de diminuer l'impact du vieillissement démographique sur le fonctionnement de notre Etat et de permettre aux fonctionnaires qui le désirent de pouvoir continuer à servir la collectivité durant deux années supplémentaires. Il propose donc de renverser la logique de mise à la retraite à 67 ans afin qu'elle ne devienne plus exceptionnelle, mais à la discrétion de la personne concernée pour autant que le Conseil d'Etat et/ou les conseils d'administration des établissements publics autonomes ne s'y opposent pas. Néanmoins, ce projet n'a pas l'ambition d'entrouvrir la porte à une réforme plus globale de la fonction publique ou à l'augmentation de l'âge de la retraite jusqu'à 67 ans pour toutes les catégories socioprofessionnelles travaillant pour l'Etat. Son caractère facultatif en délimite bien le périmètre d'application et serait toujours soumis à un contrôle des instances dirigeantes, pour ne pas prolonger l'activité professionnelle des collaborateurs qui ne donneraient plus satisfaction.

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 12426 « Pour favoriser la construction de LUP »

En bref: Ces dernières années, la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) s'est livrée à des constructions de villas et à la réalisation de PPE de manière non marginale. Cette pratique soulève des questions en termes de concurrence déloyale vis-à-vis du secteur privé, sachant que la FPLC bénéficie de terrains attribués par l'Etat et de subventions publiques. Ce PL demande donc que la FPLC revienne exclusivement à son but principal qui est la réalisation de LUP.

PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref: ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

PL 11735 « Pour accélérer la construction de logements »

En bref: afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref: pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »

En bref: ce PL vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'Etat qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

PL 12349 « Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives »

En bref: ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

PL 12283 « Frais judiciaires en matière de contrats de consommation »

En bref: ce projet propose de réintroduire les frais judiciaires en matière de contrats de consommation. En effet, ceux-ci avaient été supprimés afin de faciliter aux consommateurs l'accès aux tribunaux. Or, les chiffres démontrent que cette suppression a favorisé essentiellement les sociétés de recouvrement et non les consommateurs.

PL 12067 « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'Etat »

En bref: le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'Etat par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

PL 11855 « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref: les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pourcent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

PL 11548 « Caisse de pension de l'Etat prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref: de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

PL 10949 « Recours à la grève et service minimum »

En bref: sans toucher au droit de grève, le texte consiste simplement à créer la base légale suffisante, comme dans les autres cantons, pour imposer un service minimum dans les services vitaux en cas de conflit social, afin d'assurer des prestations de qualité et en tout temps à la population. La dernière grève aux HUG a donné lieu à un non-respect inacceptable du service minimum, ayant causé des retards dans des analyses.

M 2448 « Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises »

En bref: cette motion demande au Conseil d'Etat de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficiente au sein de l'Etat et de ses institutions) »

En bref: dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'Etat, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand Etat » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

M 2403 « Rénovons l'administration ! (Vol. I - Une gestion des ressources humaines basée sur la confiance) »

En bref: à la suite d'un rapport d'un groupe de travail du PLR sur la fonction publique, cette première motion a été déposée dans le but d'améliorer l'environnement de travail des fonctionnaires. Ce projet vise notamment à diminuer les nombreuses directives internes, qui freinent le travail efficace du personnel de l'Etat.

R 856 « Ne jetons pas un voile sur les affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP »

En bref: dans le cadre des affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP, cette résolution demande que les enquêteurs puissent être dotés de tous les moyens nécessaires pour accomplir leur mandat. Ceci passe notamment par la garantie de la confidentialité des victimes afin qu'un rapport puisse être rendu à la fin de l'année 2018.

R 838 « Site internet de la Cour des comptes NON à la délation anonyme ! »

En bref: à la suite de la mise en ligne sur le site de la Cour des comptes d'une possibilité de dénoncer anonymement différents comportements au sein de l'Etat, cette résolution demande la mise hors service de cette possibilité afin d'écarter la délation.

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref: les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref: les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

PL 11427 « Ouverture des magasins le 31 décembre – conditions et compensations »

En bref: le but du projet consiste à garantir l'ouverture le 31 décembre, pour prévenir tout problème à l'échéance de la CCT signée à l'automne 2013.

FISCALITÉ

PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref: Ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref: alors que la prévoyance libre, ou 3e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref: face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5% pour tous les contribuables.

PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref: une réforme majeure pour deux progrès concrets: des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref: il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

MOBILITÉ

PL 12018 « Pour un contournement routier du village de Soral »

En bref : ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

PL 11581 « TPG garantir un service minimum à la population »

En bref : un service minimum doit être assuré en cas de grève du personnel des TPG. Des sanctions doivent être prévues en cas de violation de cette obligation.

PL 11547 « TPG augmentation modérée du maximum des activités en sous-traitance »

En bref : la sous-traitance de certaines lignes est actuellement plafonnée à 10% du total des charges ; le projet entend passer à 20 %, pour permettre aux TPG d'évoluer dans un cadre moins contraignant.

M 2356 « Pour un développement équilibré des transports dans le cadre du plan directeur cantonal 2030 »

En bref : le PLR demande que le plan directeur 2030 soit modifié pour réaffirmer la nécessité de la traversée du lac. Les autorités genevoises doivent par ailleurs s'engager auprès des autorités fédérales pour que l'élargissement du contournement autoroutier ne souffre aucun retard. Enfin, le PLR demande que les études exigées par la Confédération soient menées à terme sans délai.

M 2199 « Pour un renforcement de la maintenance du matériel roulant à Genève »

En bref : un centre de maintenance, pôle d'excellence et de formation professionnelle, existe à Cornavin, de sorte qu'il est inutile d'investir en France – ni ailleurs à Genève – dans la construction d'un autre centre.

SANTÉ

PL 12301 « Pour une planification des urgences intégrant le partenariat public-privé »

En bref : ce projet de loi vise à intégrer les prestataires privés dans la planification des urgences stationnaires et ambulatoires afin d'optimiser l'offre et ainsi maîtriser les coûts de la santé.

PL 12300 « Evaluation des protocoles de recherche et surveillance de leur exécution par la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER) »

En bref : aujourd'hui, aucun organe ne porte la responsabilité de la surveillance des recherches sur l'être humain. Ce projet de loi vise à cadrer les protocoles de recherches sur l'être humain en donnant la compétence de surveillance à la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER).

M 2472 « Pour la mise en place d'un dossier patient informatisé efficace et efficient »

En bref : cette motion demande la mise en place d'un dossier patient informatisé compatible avec le système efficace et déjà en place des HUG. Ainsi, les prestataires privés auront la possibilité d'utiliser un système facilitant l'échange d'information.

M 2471 « Pour une planification sanitaire qui tienne mieux compte de tous les prestataires de soins dans l'intérêt des patients »

En bref : cette motion vise à instaurer un partenariat public-privé définissant les devoirs et les droits de chacun des partenaires, pour la mise en œuvre d'itinéraires patients qui intègrent les phases ambulatoires et stationnaires.

M 2470 « Pour la création d'un observatoire cantonal de la santé »

En bref : cette motion vise à mettre en place un observatoire cantonal sur la santé, chargé d'évaluer l'état de santé général de la population dans le but d'établir une planification hospitalière cantonale efficace et de maîtriser les coûts de la santé.

M 2469 « Dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies des lieux idéaux pour agir »

En bref : cette motion demande d'étudier la possibilité de mettre en place à une large échelle un réseau de dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies.

M 2390 « Plus de personnel soignant formé à Genève ! »

En bref : le PLR souhaite que l'Etat mette à disposition de la Haute école de santé (HEdS) des locaux de l'Etat ou des bureaux à louer afin d'augmenter le nombre d'étudiants formés à la HEdS.

M 2371 « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

M 2234 « Pour un concordat inter-cantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

M 2425 « Doublement du nombre de "Mary Poppins" plus de places de garde et de nombreuses personnes réinsérées »

En bref : le projet « Mary Poppins » permet d'offrir, d'une part, une solution de garde d'enfants à domicile et, d'autre part, de former et réinsérer des personnes ayant connu une longue période de chômage et souvent au bénéfice de l'aide sociale. Cette motion vise à doubler le nombre de « Mary Poppins » afin d'augmenter les places de gardes, largement insuffisantes, sur le canton de Genève.

M 2376 « Pour des vacances de Pâques plus longues et des ponts »

En bref : le PLR demande que les vacances de Pâques soient d'une durée de deux semaines, et que les élèves puissent faire le pont à l'Ascension et lors du Jeûne genevois. Ces jours de vacances supplémentaires seront compensés par une semaine de vacances en moins en été.

R 766 « Reconnaissance et encouragement du bénévolat pour une exonération fiscale des indemnités de bénévoles »

En bref : pour soutenir le bénévolat, il est proposé d'exonérer d'impôts les petites indemnités parfois versées, dans la mesure où elles peuvent, pour certains couples par exemple, suffire à provoquer le passage à un taux supérieur d'imposition.

ÉCOLE ET FORMATION

PL 12141 « Pour une valorisation du comportement des élèves à l'école publique »

En bref : ce projet vise à introduire une note de comportement de la 5e à la 11e primaire dans le but de valoriser le comportement des élèves en utilisant un outil plus lisible pour les élèves eux-mêmes, leurs professeurs ainsi que leurs parents.

PL 12019 « Maturité professionnelle santé-social »

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'Etat en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

M 2456 « Pour des mesures d'aménagements à l'école qui prennent en compte les spécificités des troubles « dys » ! »

En bref : à la suite d'une décision en 2017 de la Conseillère d'Etat en charge du DIP de supprimer des aménagements scolaires en faveur des élèves souffrant de troubles « dys », comme la dyslexie, cette motion demande la réintégration de ces mesures qui ont démontré leurs efficacités et sont saluées par l'ensemble des milieux concernés.

M 2404 « Révolution 4.0 pour une école en harmonie avec son temps »

En bref : le PLR souhaite que l'école évolue au même rythme que l'évolution des nouvelles technologies, de façon à ce que nos enfants puissent maîtriser ces outils plutôt que de les subir. C'est pourquoi cette motion propose d'instaurer des cours de codage à l'école publique.

M 2357 « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »

En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

M 2306 « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

M 2305 « En faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève »

En bref : suite au rapport accablant sur l'IUFE, l'actuel institut de formation des maîtres, délivré en novembre 2015 par la Cour des comptes, une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire est nécessaire et doit être conduite par un organisme extérieur au canton. Dans l'attente d'une solution réfléchie, l'IUFE doit rester fermé.

M 2218 « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.

**Un conseil immobilier global**

Un réseau de compétences

GRUPE SPG-RYTZ
spg-rytz.ch

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA	RYTZ & CIE SA NYON	RYTZ & CIE SA LAUSANNE
Case postale 6255 – 1211 Genève 6 T +41 (0)58 810 30 00	Case postale 1360 – 1260 Nyon T +41 (0)58 810 36 00	Case postale 1256 – 1001 Lausanne T +41 (0)58 810 35 00

ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2019

Entretien avec Simone de Montmollin et Christian Lüscher

LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES APPROCHENT À GRANDS PAS. D'ICI AU 20 OCTOBRE, LE NOUVEAU GENEVOIS VOUS PRÉSENTE SOUS FORME D'ENTRETIEN VOS SIX CANDIDATS AU CONSEIL NATIONAL, AINSI QUE VOTRE CANDIDAT AU CONSEIL DES ETATS. CE MOIS-CI, SIMONE DE MONTMOLLIN ET CHRISTIAN LÜSCHER.

ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2019

**AVANCER
ENSEMBLE**

www.plr-ge.ch

Simone de Montmollin

ENTRETIEN

D'ABORD CONSTITUANTE, PUIS DÉPUTÉE DEPUIS 2013, SIMONE DE MONTMOLLIN DISPOSE D'UNE SOLIDE EXPÉRIENCE PARLEMENTAIRE. TRAVAILLEUSE DÉTERMINÉE ET HABILE NÉGOCIATRICE, ELLE CONSTITUE INDÉNIABLEMENT UN ATOUT POUR LE PLR.



SIMONE DE MONTMOLLIN, RACONTEZ-NOUS VOTRE ENGAGEMENT EN POLITIQUE!

Mon engagement en faveur de l'intérêt général a toujours été une réalité au sein de diverses organisations associatives et professionnelles. C'est donc assez naturellement que mes activités se sont poursuivies vers des préoccupations d'ordre plus politique. En 2008, à laquelle j'ai eu la chance de participer, a été le début de mon parcours politique. Une étape décisive, instructive et enrichissante, au sein de laquelle je siégeais en tant qu'indépendante sur la liste « Libéraux et indépendants ». J'ai ensuite été élue au Grand Conseil en 2013, puis 2018.

AU FOND, POURQUOI AVOIR CHOISI LE PLR ?

Mon adhésion au PLR s'est faite très naturellement, alors que ce nouveau parti venait de voir le jour. J'y retrouve les valeurs fondamentales qui orientent tant ma vie professionnelle que politique, parmi lesquelles : la défense des libertés, le principe de responsabilité envers soi-même et envers la collectivité, la valorisation de l'entrepreneuriat et de l'engagement, une vision pragmatique du rôle de l'Etat, la constance et la rigueur dans l'action.

COMME DÉPUTÉE DEPUIS 2013, VOUS VOUS FROTTEZ À LA POLITIQUE CANTONALE. NE RISQUE-T-ELLE PAS DE VOUS MANQUER, À BERNE ?

En cas d'élection, je resterais au contraire très proche des préoccupations genevoises, avec des possibilités renforcées d'œuvrer pour les sujets qui me tiennent à cœur, notamment sur les questions d'aménagement, d'environnement ou agricoles et celles déterminantes pour garantir la solidarité intergénérationnelle. Les orientations décisives de ces politiques se dessinent à Berne. Le lien entre la vision genevoise et la réalité bernoise est donc central.

QUEL EST VOTRE PRINCIPAL SUCCÈS AU PARLEMENT CANTONAL ?

Le succès peut être envisagé selon différents angles. En tant que membre de la Commission de l'environnement et de l'agriculture, que j'ai présidée durant la dernière législature, un succès est déjà d'avoir pu assurer une information objective sur les réalités de l'agriculture au sein du parlement en défendant une ligne qui respecte à la fois notre héritage historique, les services multiples qu'elle rend à la population et les défis tant économiques que techniques auxquels elle est confrontée. C'est pour cette raison que j'ai œuvré pour l'inscrire dans la Constitution cantonale.

Deux objets ont permis de réorienter les pratiques : la motion 2359 qui a conduit à la modification de la loi sur les forêts pour éviter que des compensations forestières

ne se fassent au détriment de terres cultivables et la motion 2400 qui a permis notamment l'élaboration d'un plan stratégique pour anticiper les conséquences du changement climatique sur l'agriculture.

Je n'aime pas la superficialité et me sens le devoir de connaître les dossiers avant de prendre position. Je ne suis donc pas une adepte de l'utilisation des outils démocratiques à des fins de marketing politique ou pour se valoriser soi-même. Donc pas de projet alibi ou dogmatique, source de surenchère administrative coûteuse et inutile.

QUELS SONT LES TROIS PROJETS PRIORITAIRES QUE VOUS SOUHAITERIEZ DÉFENDRE À BERNE ?

Mes intérêts prioritaires concernent les questions environnementales au sens large, celles liées à notre potentiel économique et au maintien de la cohésion, soit plus particulièrement :

- › **L'environnement** : viser un aménagement, une transition énergétique et une agriculture adaptés à la préservation durable de nos ressources et du climat.
- › **L'économie** : encourager le dynamisme de nos PME en favorisant la proximité des entreprises avec la formation professionnelle et la recherche. Dans nos relations multilatérales et avec l'Europe, la Suisse doit pouvoir contribuer à relever les défis de notre siècle dans l'intérêt de sa population et grâce à sa place scientifique.

- › **Cohésion** : défendre des conditions-cadres favorables à la classe moyenne sur laquelle pèsent des charges toujours croissantes, notamment en matière de santé, de prévoyance ou de conciliation entre vie professionnelle et familiale.

EN UNE PHRASE : POURQUOI VOTER PLR LE 20 OCTOBRE ?

Le PLR est le seul partenaire fiable et cohérent pour défendre ce que nous avons de plus précieux : la liberté. Il incarne une droite responsable, ouverte et garante de notre qualité de vie.

BIOGRAPHIE EXPRESS

Née à Lausanne, Simone de Montmollin est maman de deux filles, Augustine (2002) et Aurore (2007) et vit à Laconnex. Après une formation professionnelle dans le domaine médical puis un diplôme de gestion d'entreprise, elle fonde son entreprise dans la communication médicale avant de poursuivre son parcours dans les sciences du vivant. Diplômée ingénieure en œnologie (2001), elle exerce dans l'enseignement, la recherche et la communication. Directrice de l'Union suisse des œnologues depuis 2003, elle préside actuellement le comité d'organisation du Congrès de l'Organisation internationale de la vigne et du vin qui se tiendra à Genève en juillet 2019. Investie en politique depuis 2008 comme députée constituante, elle siège au Grand Conseil depuis 2013.

Elle défend une économie qui préserve à la fois le travail et notre patrimoine naturel. Son engagement est particulièrement reconnu sur les thématiques agricoles, alimentaires et environnementales ainsi que sur leur développement grâce à la formation et la recherche scientifique. Elle soutient la vision d'un Etat agile, le principe des partenariats privés-publics et combat la surenchère normative.

Christian Lüscher

ENTRETIEN

ON NE PRÉSENTE PLUS CHRISTIAN LÜSCHER, CONSEILLER NATIONAL DEPUIS 2007. SON ENGAGEMENT, SON EXPÉRIENCE, AINSI QUE SON RÉSEAU FÉDÉRAL NOTAMMENT GRÂCE À SA FONCTION DE VICE-PRÉSIDENT DU PLR SUISSE, LE REND INCONTOURNABLE. C'EST UNE CHANCE DE L'AVOIR COMME TÊTE DE LISTE!

CHRISTIAN LÜSCHER, RACONTEZ-NOUS VOTRE ENGAGEMENT EN POLITIQUE!

De me suis réellement engagé en 1999 lors des élections communales à Troinex. Ma mère quittait alors sa charge de maire de la commune et je venais d'y réemménager. Ce n'est donc pas du tout pour mes qualités, mais uniquement en tant que porteur du nom LÜSCHER que l'on m'a demandé de me porter candidat, ce qui m'a réussi puisque j'ai été élu en tête de liste. En 2001, suivant un cursus traditionnel, je me suis présenté au Grand Conseil où j'ai également été élu. En 2007, je me suis présenté avec succès au Conseil national où je siège depuis lors avec un plaisir qui ne se dément pas.

AU FOND, POURQUOI AVOIR CHOISI LE PLR?

A l'époque, il s'agissait du parti libéral qui correspondait parfaitement à mes valeurs, comme le PLR d'aujourd'hui d'ailleurs. Contrairement à ce que d'aucuns racontent, la fusion a été un immense succès tant au niveau fédéral que cantonal. Les élus romands, et genevois en particulier, se reconnaissent parfaitement dans les valeurs du PLR que sont la responsabilité individuelle, le rôle nécessaire mais subsidiaire de l'Etat et un monde dans lequel les libertés individuelles, dont celle de se mouvoir en liberté dans un environnement sécurisé, sont garanties.

QUEL BILAN GÉNÉRAL TIREZ-VOUS DE LA LÉGISLATURE QUI S'ACHÈVE?

Dans l'ensemble, un très bon bilan, ponctué par l'adoption de la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS). D'une manière générale, en tant que membre de la Commission de l'économie et des redevances, dont je suis actuellement vice-président, je suis fier de participer au maintien d'un droit du travail souple, dans lequel les partenaires sociaux sont les acteurs essentiels, et qui garantit une économie qui tourne à pleins poumons. La défense de la place financière et économique suisse est évidemment l'une de mes préoccupations majeures.

ET SI VOUS NE DEVIEZ RETENIR QUE VOTRE PRINCIPAL SUCCÈS?

Il s'agit d'un succès très modeste, mais qui a été mon « bébé » des dix dernières années : permettre aux familles des victimes d'accidents militaires d'être reconnues comme parties plaignantes dans la procédure et de pouvoir y exercer tous les droits comme dans la justice ordinaire. Ce sont ce genre de petites « frappes chirurgicales » dans la loi, qui ont pour but de rendre des situations inadmissibles plus justes, qui font que l'on se lève le matin avec enthousiasme.

QUELS SONT LES TROIS PROJETS PRIORITAIRES QUE VOUS SOUHAITERIEZ DÉFENDRE À BERNE?

Premièrement, maintenir une place financière et économique solide et concurrentielle tant sur le plan suisse que sur le plan international. A cet effet, il faut lutter sans cesse contre les attaques de la gauche.

Deuxièmement, stabiliser nos relations avec l'Europe, car il en va de la prospérité de la Suisse et du maintien de l'emploi. Notre prospérité garantit que l'Etat, grâce aux deniers qu'il en retire, puisse maintenir le tissu social qui fait la fierté de notre pays.

Troisièmement, ne pas rater le virage climatique, dont on se rend bien compte qu'il s'agit d'une préoccupation majeure de la population. Il convient, dans ce domaine, de concilier l'économie et l'écologie.

EN UNE PHRASE: POURQUOI VOTER PLR LE 20 OCTOBRE?

Parce que seul le PLR propose une politique libérale et progressiste, ouverte sur l'étranger et soucieuse des intérêts économiques de notre pays.

BIOGRAPHIE EXPRESS

Né à Genève en 1963, Christian Lüscher est père de quatre enfants : Loïc (1989), Romain (1992), Elise et Léa (2010). Licencié en droit de l'Université de Genève, il est admis au Barreau en 1990. Il perfectionne ensuite son anglais et ses études juridiques aux Etats-Unis où il obtient un Master of Laws (LL.M.). Depuis 2005, il est associé de l'une des plus grandes études d'avocats de Suisse.

Elu au Conseil national en 2007, il est connu pour sa lutte pour la défense de la place financière suisse en général et genevoise en particulier, ainsi que pour la défense d'une économie prospère qui permette le maintien et le développement des PME et la création d'emploi. Il est en outre particulièrement actif dans le domaine du renforcement de la sécurité. Une Suisse forte, qui n'assomme pas ses citoyens à coup d'impôts et de taxes, qui encourage l'entreprise et combat la bureaucratie : voici son credo !



RÉGIE TOURNIER
tournier.ch

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier
4, cours de Rive
1204 Genève

T +41(0)22 318 30 70
F +41(0)22 318 30 89
E regie@tournier.ch

La dette de Genève est-elle notre avenir?

DIANE BARBIER-MUELLER, DÉPUTÉE PLR, A PUBLIÉ SUR SON BLOG UNE INTÉRESSANTE MISE EN PERSPECTIVE DES ÉVÈNEMENTS DE LA VIE POLITIQUE GENEVOISE DE CES DERNIERS MOIS. LE NOUVEAU GENEVOIS RELAYE SON MESSAGE.

La dette du canton de Genève s'élevait fin 2017 à 12,4 milliards de francs.



Par Diane Barbier-Mueller

Ce début d'année 2019 est décidément riche en débats et enjeux majeurs pour notre avenir: les jeunes manifestent pour l'écologie, la gauche et la droite récoltent des signatures pour permettre au peuple de se prononcer sur la recapitalisation de la caisse de retraite de la fonction publique, le budget 2019 du Conseil d'Etat a été accepté par une majorité de gauche du Grand Conseil, la réforme fiscale des entreprises a également été acceptée par une majorité du Grand Conseil, résultat, fait rare, d'un compromis trouvé entre la droite et une partie de la gauche.

Les articles sur ces sujets étant nombreux, il est parfois difficile de garder le fil. C'est peut-être ce qui explique que le lien ne soit pas fait sur un fait préoccupant: beaucoup de ces projets risquent de creuser dramatiquement la dette du canton de Genève. Pour rappel, cette dette s'élevait fin 2017 à 12,4 milliards de francs. Les prestations offertes à la fonction publique aujourd'hui ne permettront pas à la jeune génération de bénéficier des mêmes avantages que leurs aînés dans deux décennies.

En effet, si on s'intéresse de plus près à ces projets: la caisse de retraite des fonctionnaires (dite CPEG), n'arrivant plus à assurer un taux de couverture suffisant à ses assurés, doit encore une fois être renflouée si elle souhaite respecter les règles fixées par la Confédération, qui exigent un taux de couverture de 60% minimum en 2020 et un taux de 75% en 2030. Un scénario qui se répète, car en 2014, un premier plan de recapitalisation avait été accepté par le peuple, prévoyant le versement d'un montant total de 6,4 milliards de francs sur 40 ans. Le problème demeure: en remettant à flot un bateau qui prend l'eau sans chercher la source de la fuite, il a de fortes chances de couler une nouvelle fois. C'est d'ailleurs ce qu'il s'est passé, puisqu'il faut aujourd'hui refinancer la CPEG. La gauche et les syndicats nous demandent d'ailleurs de répéter la même erreur, puisqu'ils ne veulent en rien modifier la structure de la caisse. Leur stratégie pour conserver leurs acquis: donner des terrains dans la zone du PAV à la CPEG afin qu'elle développe des logements sociaux, aux rendements très bas. L'intention est louable, mais quand cet argent est censé renflouer justement la caisse pour assurer le taux de couverture, on peine à comprendre la stratégie.

Autre stratégie, même logique: le budget voté en décembre 2018 par une majorité de gauche du Grand Conseil. L'historique de ce budget remonte à septembre 2018, lorsque le Conseil d'Etat annonce une rentrée d'argent inattendue et pourrait alors s'assurer un budget bénéficiaire de 200 millions de francs. Le bénéfice étant néanmoins considéré comme trop important: le gouvernement décide alors de renoncer aux mesures d'économie en lien avec les charges de la fonction publique, et consent de plus à des dépenses de charges non prévues. Résultat: le bénéfice ne sera « que » de 27,8 millions de francs! Dans de telles conditions, notre dette à tous mettra du temps à se réduire.

Après neuf mois passés désormais à siéger au Grand Conseil, en lisant la presse plus attentivement, en écoutant le discours des politiciens de gauche, qui requièrent toujours plus de mesures sociales, plus d'augmentations d'impôts, plus de solidarité, je tire aujourd'hui un constat qui me rappelle un conte que me racontait ma grand-mère: un roi décède et lègue à ses deux fils deux royaumes, ainsi qu'une somme d'argent équivalente pour la gestion des terres et de leurs populations. Le premier fils prit la décision de ne jamais rien refuser à son peuple: pendant 1 an, toutes les demandes

furent accordées: routes, écoles, ouvertures de bars et restaurants, constructions de maisons. Au bout de l'année écoulée, les coffres se retrouvèrent vidés. Et le peuple ne put plus rien recevoir. Vint le temps de la famine, de la maladie et de la désertion de ceux qui pouvaient partir. Le second fils décida d'adopter la stratégie inverse: il refusa presque tous les projets: n'accepta qu'avec parcimonie, en fonction des projets les plus urgents, avec une stratégie de développement à long terme. Les années passèrent, et le royaume du second fils prospéra et ne manqua de rien. Au final, le roi le plus aimé fut celui qui sut dire non d'abord, pour pouvoir accorder plus tard.

Il est important de se soucier des personnes en situation plus précaire, mais aujourd'hui, il n'est pas possible de satisfaire tout le monde, comme si nos ressources financières étaient illimitées. Il est important que les élus, les personnes engagées dans la vie citoyenne et l'Etat comprennent que ce n'est qu'en ayant une réelle vision pour notre canton et une stratégie d'investissements à long terme que l'on permettra de pérenniser la bonne santé financière de notre canton. C'est notre avenir qui est en jeu, et celui de nos enfants. Il faut enfin commencer à apprendre que l'argent a un prix!





Assemblée générale du 7 mars



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00